

**Contexte réglementaire :**

Le Décret n°2016.173 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier met en place une obligation de mise à jour et de perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession.

Les professionnels de l'immobilier se doivent de suivre une formation continue de 14 heures annuelles ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice.

**Parcours de formation obligatoire pour la certification des compétences en vue du renouvellement de leur carte d'agent immobilier.**

**Public concerné :**

Cette formation s'adresse aux commerciaux des promoteurs, constructeurs de maisons individuelles, agences immobilières, aux agents commerciaux, aux chercheurs immobiliers titulaires de la carte de transaction immobilière. Les personnes salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier se doivent de suivre également cette formation continue obligatoire.

**Objectifs de la formation :**

- Identifier et comprendre les règles d'urbanisme et les pratiques de l'urbanisme opérationnel.
- Savoir reconnaître les procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin d'éviter les blocages administratifs.
- Connaître les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme et aborder les premiers effets/premières conséquences

**Méthodes pédagogiques :**

- Apports théoriques
- Etudes de cas pratiques
- Quiz

**Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu

**Durée :**

2 journées consécutives de 7 h, soit 14 h dont 2 h consacrées à la déontologie

**Horaires :**

9 h / 12h30 – 14 h / 17h30

**Lieu de la formation :**

Pôle Interconsulaire CCI Dordogne  
Boulevard des Saveurs – Cré@vallée Nord  
24660 COULOUNIEIX CHAMIERIS

**PROGRAMME**

**JOUR 1 (7 h)**

**Genèse et Objectifs du Droit de l'Urbanisme**

- Évolution du droit de l'urbanisme (SRU, ALUR, ELAN...)
- Règlement National d'Urbanisme
- Exigences croissantes en matière de Développement Durable

**Les Principaux Documents d'Urbanisme**

- Schéma de Cohérence Territoriale
- PLU / Carte Communale
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**JOUR 2 (7 h)**

**Autres Règlements et Servitudes**

- Site Patrimonial Remarquable
- Abords de Monuments historiques
- Servitudes d'Utilité Publique
- Droit de Prémption

**Les Autorisations d'Urbanisme**

- Certificat d'Urbanisme
- Déclaration Préalable
- Dispositions pour les constructions
- Dispositions pour les aménagements
- Dispositions pour les démolitions

